

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le mercredi treize février à dix-neuf Heure trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, François DENISSIEUX, Patrick FIORINI, Gérard EVANGELISTA, Virginie MAS, Patricia MIQUET, Michelle HUVET, Didier PIGNARD, Hervé MASSARDIER.

Excusés : Jean-Pierre JOURDAIN (pouvoir à Monsieur DENISSIEUX), Olivier SUSINI (pouvoir à Monsieur TALUT), Christiane GUICHERD, (pouvoir à Madame MIQUET), Catherine GIORGI (pouvoir à Monsieur THOMAS).

Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi et organisant les grades qui s'y rapportent,

Vu les délibérations D 10 02 692, D 15 03 14, D 16 05 23, D 17 04 16, D 17 05 27, D 18 04 24 portant sur le tableau des effectifs,

Monsieur le Président rappelle que le poste d'agent d'accueil a longtemps été à plein temps. Il avait été réduit à 50% en 2017, mais la récente réorganisation du service piscine nécessite de repenser ce poste.

Monsieur le Président indique par ailleurs, que l'agent administratif aura pour mission, de :

- Assister la directrice pour les actes courants de gestion.
- Aider le responsable du service technique dans la gestion administrative des dossiers.
- Suivre les conventions de partenariat en lien avec la piscine.
- Epauler la gestionnaire comptable dans le suivi des contrats

Monsieur le Président propose ainsi de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante, à compter du 1^{er} mars 2019 :

Filière Administrative

Catégorie	Grade actuellement occupé	Quotité de travail	Nombre	Pourvu
A	Attaché	Temps plein	1	1/1
Total Catégorie A			1	
B	Rédacteur principal 2 ^{nde} classe	Temps plein	1	1/1
Total Catégorie B			1	
C	Adjoint administratif principal 2 ^{nde} classe	Temps plein	1	0/1
	Adjoint administratif	Temps plein	1	1/1
Total Catégorie C			2	

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 22 janvier 2019,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Syndical,

- **VALIDE** la modification du tableau des effectifs comme ci-dessus,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2019 du SIM.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat, au Comptable du Trésor Public, aux Présidents du Centre de Gestion du Rhône et du CNFPT du Rhône.

Fait à St Laurent de Mure, le 14 février 2019

Le Président

Jean-Pierre TALUT